

nouvelles



Chargé-es de cours de l'UQAM

**Une entente de principe
qui leur reconnaît un rôle accru**

Pages 3-5

est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 24 000 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Yvan Sinotte
(yvan.sinotte@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service
de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Yvan Sinotte

Numérisation photo

Jean-Pierre Paré

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution
de la CSN, avec la collaboration
de membres du Syndicat de l'alimen-
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2001

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Paré

Le nivellement par le bas

Vous avez remarqué ? Oui, bien sûr que vous avez remarqué. Partout autour de nous, dans les commerces, dans les entreprises de services, qu'ils soient publics ou privés, c'est le même phénomène : le nivellement par le bas. Au nom de cette fumisterie appelée « rationalisation », sorte de fétichisme mystificateur dont les capitalistes se sont faits les calotins et les Jojo Savard, on a tellement rogné dans la quantité et la qualité des services qu'on ne s'étonne désormais plus d'avoir à patienter quinze, vingt, trente minutes au téléphone avant de pouvoir parler à un être humain pour obtenir une réponse ou un service auxquels on a droit.

Par exemple, la première décision de Quebecor après avoir acheté Vidéo-tron fut de réduire le personnel. De telle sorte que ça prend maintenant une heure au lieu de dix minutes pour avoir quelqu'un au bout du fil. « Rationalisation oblige » ? Mon œil ! La vraie raison, c'est encore la course aux profits, une course de plus en plus déchaînée, débridée, furieuse. Comme la course à « l'équilibre budgétaire » dans les services publics, où nous ne sommes plus des patients, mais des « clients ».

Mais là où ce virus néolibéral du nivellement

par le bas devient gravement dangereux, c'est lorsqu'il atteint jusque des corps sociaux importants comme la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Dans un récent rapport sur la formation générale dans nos cégeps, celle-ci recommande de rendre le cours de français de première année collégiale plus facile pour réduire le nombre d'échecs des élèves dans cette matière, ces élèves qui ont de la difficulté à lire. Alors que

la vraie solution, celle qui saute aux yeux de toute personne intelligente qui a à cœur l'avenir de nos jeunes, et par conséquent celui de notre société, c'est d'alléger la tâche des professeurs des niveaux inférieurs pour leur permettre de fournir un meilleur enseignement et un meilleur encadrement grâce auxquels les élèves arriveront au cégep avec un ba-

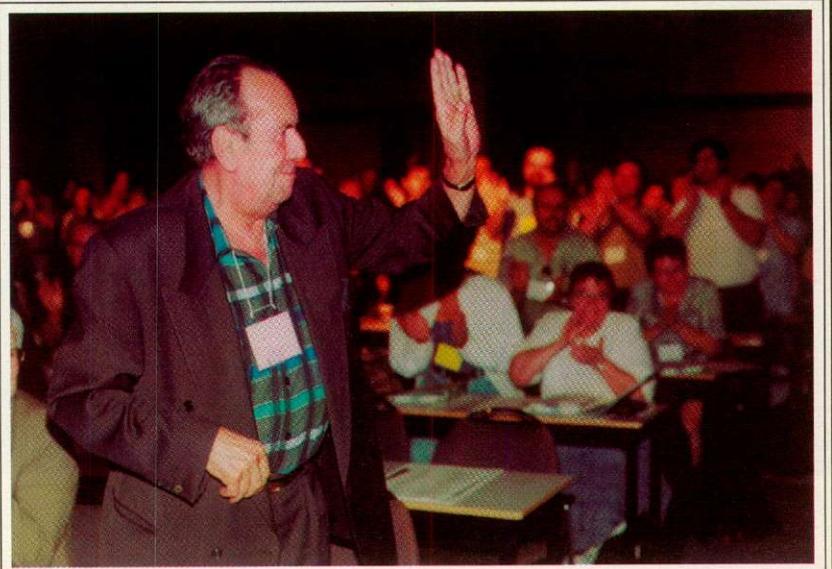
gage de connaissances suffisant pour continuer à progresser. Et autant que possible, seigneur !, avec un minimum de respect et d'amour pour la langue française.

Il est une évidence que nos mandarins et hommes politiques ne devraient pas oublier : un peuple qui ne sait pas lire ne peut pas s'instruire, et un peuple non instruit ne peut ni se libérer, ni se gouverner.

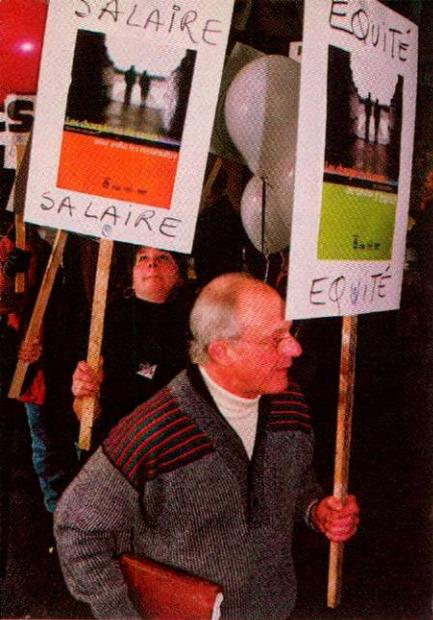


Il y a
un an
déjà...

Photo : Alain Chagnon



Le lundi 6 mars 2000 nous quittait un des militants les plus exceptionnels qu'ait connu la CSN, Marcel Pepin, qui présida les destinées de 1965 à 1976. Il y était entré en 1948, à l'âge de 22 ans. On le voit ici saluant les délégués au 59e Congrès de la CSN, en mai 1999.

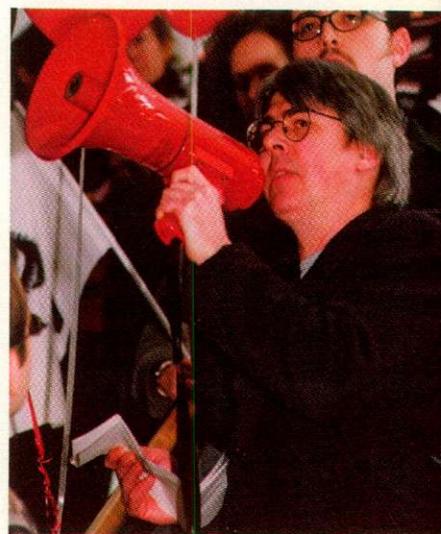


Chargé-es de cours de l'UQAM

Une entente de principe qui leur reconnaît un rôle accru

France Desaulniers

Les chargé-es de cours de l'UQAM viennent de conclure une ronde cruciale de négociation en entérinant, le 15 février, une entente de principe qui reconnaît la valeur de leur contribution dans l'institution et leur accorde une rémunération qui tient compte à la fois de leur diplomation et de leur ancienneté. Ces quelque 1800 chargé-es de cours, affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), ont réussi à atteindre une bonne partie des objectifs qu'ils s'étaient fixés. L'entente intervenue aura cours jusqu'en décembre 2002. Cette courte période d'application donnera suffisamment de temps pour préparer la prochaine négociation en vue d'une pleine reconnaissance de leur rôle. « Tout n'est pas fini », a déclaré le président du syndicat, Stéphane Giraldeau, à l'issue du vote secret par lequel l'entente a été acceptée à 71 pour cent.



Stéphane Giraldeau, président du Syndicat des chargé-es de cours de l'UQAM - CSN.

La négociation, qui se déroulait depuis le mois d'août dernier, a porté principalement sur les questions d'iniquité salariale face aux professeurs régularisés qui assument une même tâche d'enseignement, et quatre autres axes touchant le statut d'emploi, la présence à l'université, la taille des groupes d'étudiants et la tâche de supervision.

Depuis près de vingt ans, les chargé-es de cours revendiquent une reconnaissance institutionnelle et un salaire équivalent à celui des professeurs pour une même tâche d'enseignement.

Les chargé-es de cours de l'UQAM (SCCUQ-CSN) ont été les premiers à se syndiquer. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) regroupe la presque totalité des chargé-es de cours syndiqués au Québec. Ils ont contribué fortement à la démocratisation de l'enseignement (notamment avec le développement des cours à l'éducation permanente et aux adultes) et ils dispensent près de la moitié des cours au premier cycle universitaire.

C'est en 1977 que le syndicat des chargé-es de cours voit le jour à l'UQAM et c'est en 1979 qu'une sentence arbitrale détermine la teneur de la première convention collective et donc, leurs conditions de travail. Trois grèves ponctuent son histoire : 1979, 1982 et 1987. Après sept semaines de grève en 1987, une loi spéciale vient abruptement



Le 8 février, chargé-es de cours et étudiant-es ont manifesté dans les murs de l'UQAM pour la pleine reconnaissance du rôle des premiers dans l'éducation des seconds.

marquer la fin du conflit et créer les conditions de travail des chargé-es de cours. La revendication principale à cette époque touchait l'équité sala-

riale pour un même travail d'enseignement que celui effectué par les professeurs.

Iniquité salariale

Depuis près de vingt ans, la situation a malheureusement fort peu évolué. En ce qui concerne la question salariale, disons qu'exprimée en dollars constants de l'année 2000, la rémunération pour une charge de cours n'a pas connu d'augmentation significative depuis 1978 à l'UQAM ! En fait, par rapport au coût de la vie, les salaires ont même diminué... Et la situation est semblable pour tous les chargé-es de cours au Québec, puisque c'est le résultat des négociations à l'UQAM qui a servi de base à l'établissement des salaires dans les autres universités.

La présente ronde de négociation, amorcée en août 2000 à l'UQAM, reposait principalement les axes suivants :

- Un réajustement salarial pour une rémunération correspondant à la valeur du travail effectué
- Un statut d'emploi actualisé pour permettre un soutien accru à l'enseignement et au développement pédagogique
- La reconnaissance de leur

présence à l'Université, par un accès minimum à des locaux pour fins d'encadrement des étudiantes et des étudiants

- La reconnaissance de leur responsabilité pour un enseignement de qualité qui se traduirait, entre autres, par une taille décente des groupes-cours
- La reconnaissance du travail distinct des superviseur-es de stage, qui passe par la diminution du ratio du nombre d'étudiantes et d'étudiants à encadrer et des services minimaux tels : boîtes vocales, normalisation des frais de déplacement, etc.

Des appuis étudiants

Pour Philippe Leclerc, responsable général de l'AGEsshalc-UQAM (Association générale des étudiants de sciences humaines, arts, lettres et communications de l'UQAM), il est in-

différence, point à la ligne ! La seule différence, c'est la difficulté de les rencontrer en dehors des heures de cours, puisqu'il n'y a pas de bureaux mis à leur disposition. Les chargé-es de cours ont des responsabilités, mais pas les moyens de les assumer.

Philippe Leclerc tient à mentionner que les chargé-es de cours bénéficient généralement de l'appui étudiant en ce qui concerne leurs revendications. Bien que certaines associations ne voient guère d'un bon œil une grève de chargé-es de cours, toutes s'entendent

sur le fait que les revendications portées par les chargé-es de cours sont justifiées.

Il souligne également le fait que le SCCUQ a appuyé la lutte menée par les associations étudiantes l'automne dernier afin de préserver la parité entre professeurs et étudiants dans la représentation au sein des comités de programmes (conseils de module).

La Fédération étudiante universitaire du Québec (la FEUQ représente 135 000 étudiantes et étudiants de 13 universités) appuie les revendications des chargé-es de cours et croit

« qu'il est préférable de mettre l'emphase sur les avantages de la qualité de la formation universitaire que pourrait entraîner l'amélioration des conditions de travail des chargé-es de cours » dit Christian Robitaille, le président.



Philippe Leclerc

compréhensible que ni le gouvernement, ni la direction ne reconnaissent l'apport réel des chargé-es de cours à la dynamique universitaire.

Pour une majorité d'étudiantes et d'étudiants, les chargé-es de cours sont des



Vous avez dit précaires ?

Les chargé-es de cours sont embauchés à contrat, à chaque session. Il y a deux types de chargé-es de cours : des professionnels (médecins, avocats...) qui transmettent leur expertise à la relève de leur profession et des chargé-es de cours de carrière, c'est-à-dire celles et ceux qui font de l'enseignement leur profession. Le salaire annuel moyen de ces derniers tourne autour de 20 000 \$. Ils doivent souvent dispenser leur enseignement dans plusieurs universités, se retrouvent au chômage régulièrement et les nouvelles règles font en sorte que l'accès à l'assurance-emploi est plus limité.

Chargé-e de cours :

Personne disponible jours, soirs, fins de semaine, disposant d'une voiture pour couvrir la province, d'un ordinateur avec accès au courriel, et d'un téléphone cellulaire avec une boîte vocale. Jamais malade, toujours en forme, passionné d'enseignement, privilégiant le contact avec les étudiants (clientèles diversifiées : adultes, jeunes, professionnelles), prêt à tout et tout le temps. Connaissances multiples, la débrouillardise est requise et la bonne humeur est un atout. Adeptes de la simplicité volontaire, puisque le salaire permet d'assumer un minimum...



Anne-Marie Benoit est chargée de cours depuis neuf ans à l'UQAM.

Dans les autres universités

L'entente de principe survenue à l'UQAM ne résout pas les différends qui persistent dans les autres universités. Voici un aperçu de la situation qui prévaut dans ces institutions.

En février 2001, ça bouge beaucoup : des activités de visibilité se déroulent sur les divers campus. Des mandats de grève sont acquis et l'exercice de moyens de pression n'est pas exclu.

Abitibi-Témiscamingue

La convention est échue depuis le 31 mai 2000, les axes de négociation sont adoptés et les membres ont entériné un mandat de grève le 16 janvier 2001.

Chicoutimi

La convention est échue depuis le 31 mai 2000. Les négociations sont en cours et le syndicat prévoit une assemblée générale sous peu afin de faire le point et discuter de stratégie.

Hull

La convention est échue depuis le 31 mai 1999! Les négociations sont donc en cours depuis un bon moment, sans qu'on ne parvienne à s'entendre. Un mandat de grève est acquis depuis le 8 janvier 2001. Le 14 février dernier, c'est sous le thème *Mon cœur bat pour les chargés-es de cours* que le syndicat occupait sa place.

Rimouski

Une convention échue depuis le 31 mai 2000 et des négociations qui piétinent depuis le mois de juin. Le mandat de grève est en poche depuis le 16 novembre 2000. L'appui des autres compo-

santes du monde universitaire rimouskois est acquis. Des négociations qui s'intensifient et le syndicat est plus visible que jamais.

Université de Montréal

À l'UdM, la situation diffère, puisqu'un processus de négociation continue est en cours depuis le renouvellement de la convention en juin 2000. En ce qui a trait à la question du rattrapage salarial, un comité paritaire a été mis sur pied afin d'évaluer l'écart existant entre la rémunération des profs et celle des chargés-es de cours. Les membres du comité soumettront sous peu leur rapport aux parties négociantes.

Université Laval

La signature de la convention en mai 1998 comprenait une clause d'évaluation de l'application de celle-ci avant la fin de la deuxième année. Les travaux ont débuté. En outre, à l'instar de l'UdM, un comité paritaire sur la question des salaires a été mis sur pied pour évaluer la situation qui prévaut.

Université Concordia (Éducation des adultes)

L'échéance de la convention est le 31 août 2001. Les demandes syndicales sont esquissées, seront adoptées sous peu et les négociations devraient être entreprises rapidement, puisque c'est le vœu des parties.

Les infirmières de La Tuque ne veulent pas d'un hôpital amoindri

Claude St-Georges

La population du Haut-Saint-Maurice disposait, il y a six ans, d'un hôpital de 125 lits. Aujourd'hui, on en conserve 45 pour desservir des communautés situées à plus de deux heures de route de Trois-Rivières.

« Couper encore dans les équipes de soins comporte le risque sérieux que surviennent des événements malheureux pour les patients. C'est aussi l'épuisement généralisé du personnel qui nous attend. La population de la région a droit à mieux que cela », explique Rachel Fluet, présidente de l'Alliance des infirmières CSN du Centre hospitalier de La Tuque. Son syndicat est engagé dans une campagne pour s'opposer au plan de la direction qui vise l'abolition de nombreux postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires.



Rachel Fluet

sibilisé par la présentation d'un mémoire syndical, a refusé le

plan de compression déposé par le directeur général pour se conformer à la loi anti-déficit imposée aux établissements.

Un nouveau plan de compressions a été soumis au conseil d'administration du 11 février. Cédant en partie aux arguments du syndicat, la direction a réduit de 27 à 21 ses coupures de postes. Sans débat, le conseil a adopté le plan de la direction, malgré toutes les mises en garde contenues dans un second mémoire déposé par le syndicat et malgré la présence d'une centaine d'infirmières toutes prêtes à témoigner des impacts de la décision sur la qualité des soins.

« Nous sommes déçues, mais par découragées. Nous avons pris l'engagement d'in-

former la population au sujet des effets de ces réductions de personnel sur les soins. Nous sommes convaincues que le temps nous donnera raison et qu'on devra relever le niveau d'effectif si nous voulons d'un hôpital qui fonctionne correctement. La direction de l'hôpital aurait adopté une stratégie bien plus efficace si elle s'était fait soutenir par nous et par tous les organismes de la région pour négocier un relèvement budgétaire qui aurait évité ce recul », a déclaré Rachel Fluet après la décision du conseil d'administration.

En plus de présider son syndicat, Rachel Fluet est membre du bureau fédéral de la FSSS-CSN, à titre de responsable du secteur des infirmières.

Devant une salle remplie, le conseil d'administration du Carrefour de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice a entendu Rachel Fluet expliquer l'impact qu'auraient sur les services les abolitions de poste de coordonnatrices de département et de personnel infirmiers en obstétrique, en pédiatrie et en santé mentale.

Dans son projet, la direction permettrait que sur de très longues périodes, en obstétrique et en psychiatrie, une infirmière soit seule dans son département. Dans les autres départements, les équipes seraient réduites au minimum, sans marge de manœuvre pour faire face à des situations inhabituelles comme on en rencontre inévitablement en milieu hospitalier.

Espoir et déception

Une première victoire a été enregistrée en janvier, lorsque le conseil d'administration, sen-



Durant la dernière ronde de négociations du secteur public, les syndicats du domaine de la santé manifestaient en faveur d'emplois stables, protestant contre les abolitions de postes déjà effectuées et celles à venir dans les centres hospitaliers.

Quand il s'agit de Bons de solidarité

50 \$ en 1957 valent encore 50 \$ en 2001

Le vendredi 17 mai 1957, quand 6500 travailleurs de l'Alcan d'Arvida déclenchent la grève, ils ne savent pas qu'ils vont générer un des plus importants mouvements de solidarité de l'histoire du syndicalisme québécois.

Daniel S.-Legault

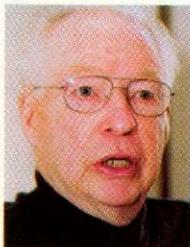
En 1957, tout était beau. L'économie d'après-guerre roulait rondement. Le clergé soutenait régulièrement les travailleurs en conflit. D'une part parce qu'il en était proche et savait leurs récriminations et demandes fondées, d'autre part parce que c'était une façon d'endiguer le socialisme et le communisme.

Le premier trimestre de 57 se soldait pour l'Alcan par des profits de 15 millions de dollars. Dans son secteur, cette compagnie et son président, F.W. Bruce, étaient les plus riches et ceux qui payaient le moins.

L'appui aux grévistes est généralisé dans la population. Argent et encouragements arrivent de partout à travers le Québec, mais aussi des États-Unis et de la Belgique, où des syndicats du même secteur se mobilisent. Un marchand du coin offre aux grévistes tout l'équipement pour former huit clubs de balle-molle. Mais la grève coûte cher. Bruce veut gagner du temps.

Lors d'une assemblée de permanents syndicaux de la CTCC (l'ancien nom de la CSN) à Québec, la fin de semaine des 15 et 16 juin 1957, on met sur pied les « Bons de solidarité » pour constituer un fonds de grève. Pensé sur le principe des Bons de la Victoire de la Deuxième guerre mondiale, c'est un bon d'épargne (à une époque où l'épargne est la vertu !), sans intérêt... À l'issue de l'assemblée, déjà 2 000 dollars étaient réunis.

Ça fonctionne bien. En septembre, au vote de retour au travail, on a ramassé pour le fonds de grève plus de 500 000 dollars (3,2 milliards en dollars d'aujourd'hui, mais les Bons de solidarité ne portaient pas intérêt, évidemment).



Jean-Paul Garant

Grève spontanée

Les cinq frères Garant ont fini par travailler à l'Alcan, l'Aluminium Company, comme on l'appelait. La première fois que Jean-Paul y est entré, il avait 16 ans. Quinze en fait, mais il s'est « arrangé » pour en avoir 16. Un été seulement. Il allait encore à l'école. Mais il a eu le temps d'assister à une grève spontanée des employés, qui n'étaient même pas syndiqués. « Ça a aidé, après ça, à la création d'une union. Le patron voulait avoir un interlocuteur. »

Il est retourné en 1944. Le vendredi soir, il était revenu de l'école avec son cartable et ses devoirs. Le lundi matin suivant à 6 h 30, il partait pour l'usine avec la boîte à lunch que sa mère lui avait mise dans les

maines. L'Alcan, c'est devenu ses compagnons, ses amis, sa vie, au moins jusqu'en 49.

Un « jack of all trades »

Il est ensuite devenu entrepreneur. Vente de statues de plâtre, entreprise de construction, salle de quilles, magasins de chaussures, celui qui a été directeur de la JEC (Jeunesse étudiante catholique) à Chicoutimi, maintenant à la retraite, se définit comme un « jack of all trades », un homme qui a fait un peu de tout... « Mon père m'a dit : " Si tu veux vraiment réussir dans la vie, arrange-toi pour partir à ton compte. " C'est ce que j'ai fait. J'ai eu différentes choses. Et j'ai été concessionnaire automobile à partir de 1956. »

« C'est là que j'étais quand la grève a été déclenchée à Arvida, en 1957. Le président du syndicat, Roch Bergeron, que je connaissais bien, est venu me voir pour me demander de cotiser. Un prêt de 50 dollars,

pour faire un fonds de grève. » 50 dollars à l'époque en vaudraient 325 maintenant.

Murdochville

Bien sûr, la mémoire collective en a plus pour Murdochville, plus spectaculaire, un conflit qui a frappé l'imagination, et occulté un peu l'effort collectif de la grève d'Arvida. Les événements de la grève de Murdochville ont-ils fait peur aux gens du Saguenay ? « Non, ça a fouetté les troupes », dit Jean-Paul Garant.

Il y a quelque temps, quel-qu'un a téléphoné à la réception générale de la CSN, à Montréal. Il voulait revendre un bon d'épargne, acheté à la CTCC en 1957. C'était Jean-Paul Garant. « Pourquoi avez-vous finalement racheté votre bon, M. Garant ? » lui ai-je demandé plus tard. « La CSN est riche maintenant », résume-t-il.



Grévistes de l'Alcan sur la ligne de piquetage, en 1957.

Les entreprises d'économie sociale sont là pour rester

Henri Goulet

Lancé il y a bientôt cinq ans en guise de préparation au sommet économique du mois d'octobre 1996, le Chantier de l'économie sociale avait alors suscité de profondes et sérieuses divergences. Aujourd'hui, elles semblent vouloir céder la place aux convergences.

On se souvient en effet des inquiétudes causées par le développement de ces entreprises. Dans une conjoncture largement influencée par l'objectif du déficit zéro, plusieurs craignaient, avec raison, qu'elles servent à justifier le désengagement progressif de l'État dans le domaine des services de proximité, tandis que d'autres appréhendaient le fait qu'elles ne contribuent au développement d'un ghetto de « cheap labour ». Si ces questions demeurent toujours à l'ordre du jour, maturité oblige

tion franco-québécois en économie sociale et solidaire.

Un essor formidable

Dressant la liste — imposante — des emplois créés dans des secteurs aussi différents que les Centres de la petite enfance, le logement social, les services de maintien à domicile, la gestion des matières résiduelles, les coopératives forestières, ainsi que dans des nouveaux secteurs comme la culture, le loisir, le tourisme social, les centres de périnatalité et les communications, la présidente du Chantier de l'économie sociale, Nancy Neamtan, a insisté pour dire que l'économie sociale commence à se tailler une place permanente au sein de l'économie dite plus traditionnelle. Toutefois, dit-elle, il y a encore du pain sur la planche et les enjeux demeurent de taille : « Il nous faut travailler à pérenniser le mouvement, a-t-elle plaidé. Pour réduire la fragilité qui caractérise toujours ces nouvelles entreprises, il faut garantir un financement étatique stable et une meilleure capitalisation. »

La CSN au sein de l'économie solidaire

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a pour sa part souligné la présence historique de la CSN dans le secteur de l'économie solidaire, surtout depuis les années 1960 alors que la centrale lançait son « deuxième front »

Que de chemin parcouru depuis quatre ans !



Diane Gaudet, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif du Québec; Claude Béland, professeur invité à l'UQAM et ancien président du Mouvement Desjardins; Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN; Michel Venne, éditorialiste au journal *Le Devoir* et animateur du débat; Hugues Sibille, délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale du gouvernement de France; Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale; et Gérard Larose, professeur invité à l'UQAM et ancien président de la CSN.

et appuyait la création de plusieurs groupes dont, entre autres, les ACEF, les cliniques juridiques populaires, la Caisse d'économie des travailleurs et de nombreux projets de coopératives d'habitation. Aujourd'hui, la présence de la CSN dans ce secteur se poursuit toujours, avec un outil comme Fondation qui vise à soutenir l'entrepreneuriat collectif et à favoriser la démocratie au travail.

Avec 7800 emplois créés dans le seul secteur des services de garde, Claudette Carbonneau a tenu à préciser les objectifs poursuivis par la CSN dans ce secteur en pleine croissance : « L'action de la CSN visait à obtenir un financement

public permettant d'assurer le développement et l'accès aux services de garde pour tous les enfants du Québec et garantissant aux salariées qui y travaillent des conditions d'emploi acceptables, et aussi préserver le caractère communautaire de ces organismes coopératifs ou à but non lucratif dans lesquels les parents jouent un rôle important. » Dans son esprit, les services de garde constituent un bon exemple d'alliance entre les groupes de femmes, les organismes communautaires et le mouvement syndical. Ils sont demeurés des milieux de vie et le financement public n'a pas altéré cette dynamique. Prometteur, ce modèle pourra dorénavant être utilisé dans d'autres secteurs.

« L'économie sociale n'est pas seulement un secteur d'activités campé quelque part entre l'économie publique et l'économie privée. Elle doit participer à un mouvement dont l'objectif est de subordonner le développement économique à des impératifs sociaux. »

et bilan aidant, elles ne soulèvent plus les mêmes passions. C'est du moins ce qui ressort du débat sur l'avenir de l'économie sociale et solidaire au Québec, tenu le 8 février, dans le cadre d'une semaine intensive d'activités organisées autour du projet de coopéra-

Le portrait des entreprises d'économie sociale au Québec

- 4764 entreprises, dont 2303 coops et 2461 organismes à but non lucratif
- 49 450 emplois, dont 17 342 dans les coops et 32 108 dans les OBNL
- 4,2 milliards de dollars de chiffres d'affaires, dont 2,9 milliards pour les coops et 1,3 milliard pour les OBNL

Atteinte à la démocratie et à la liberté d'expression

Yvan Sinotte

Quebecor et Corporation Power se partagent maintenant l'essentiel de la propriété des médias. Cette concentration a suffisamment secoué le milieu des communications pour que le gouvernement du Québec convoque une commission parlementaire pour en analyser les conséquences et explorer les moyens de préserver un paysage médiatique garant de la liberté d'expression et de son pluralisme.

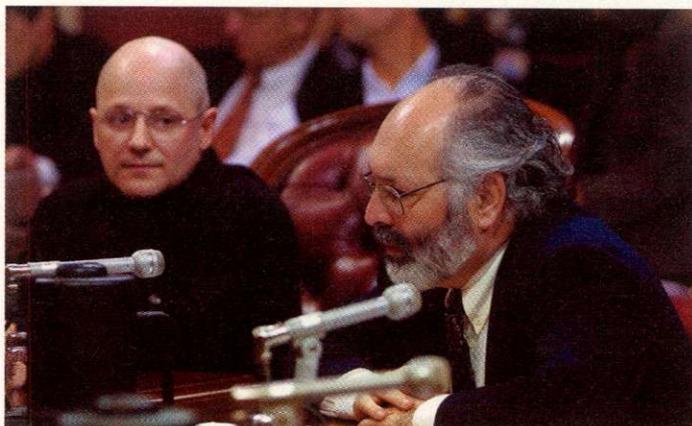
Devant la mise en garde du premier ministre à l'effet qu'il n'était pas dans l'intention de son gouvernement de s'immiscer dans les récentes transactions, pas plus que de les remettre en question, la CSN et la Fédération nationale des communications proposent, notamment, la mise en place de mécanismes de surveillance afin de s'assurer que la liberté de presse existe vraiment, que tous les points de vue y soient véhiculés, que les services en place seront maintenus et qu'un financement adéquat viendra soutenir une presse indépendante.

Une presse à trois têtes

Quebecor Media, Power Corporation et Groupe Transcontinental sont devenus les principaux acteurs de la scène médiatique québécoise, ceux par qui l'information est transmise. Quebecor, qui possédait déjà le Journal de Montréal, le Journal de Québec et Télévision Quatre Saisons (TQS), a acquis, avec l'appui de la Caisse de dépôt et de placement, Vidéotron et, par le fait même, le réseau TVA. Power Corporation, par sa filiale Gesca, ajoute à ses titres (La Presse, La Voix de l'Est, La Tribune et Le Nouvelliste) ceux du Soleil, du Quotidien et du Droit. Groupe Transcontinental a acheté les hebdomadaires publiés par Gesca et compte 61

titres de langue française et anglaise.

Trois autres compagnies sont présentes dans l'univers médiatique québécois. Quoique la plus riche de toutes les entreprises de communication ayant pignon sur rue au Québec, BCE Media (Bell Canada) est encore peu implantée au Québec, des rumeurs veulent cependant qu'elle acquiert Télévision Quatre Saisons, qui deviendrait ainsi le pendant francophone du réseau anglais CTV que Bell s'est approprié l'an dernier. Cogéco, qui détient un droit de premier refus sur la vente de TQS, opère des stations de télévision à Sherbrooke, Trois-Rivières et Jonquière, est le deuxième plus important câblodistributeur et possède des hebdomadaires. Astral Média, enfin, évolue essentiellement dans les services spécialisés de télévision.



Le secrétaire général de la FNC, Pierre Roger, et le président de la CSN, Marc Laviolette, échantent avec les députés.



Dans ce contexte, la presse indépendante au Québec se résume à la présence du quotidien *Le Devoir* et de quelques hebdomadaires alternatifs. La radio-télévision publique (Radio-Canada et Télé-Québec), progressivement amputée de moyens financiers suffisants au cours des récentes années, complète le tableau.

CSN et FNC en commission parlementaire

Une intervention législative est indispensable, selon la CSN et la FNC, pour que subsiste la marge de manœuvre nécessaire à l'exercice du journalisme et que les sources d'information soient diversifiées. Ainsi, la CSN estime qu'il faut

assurer l'autonomie des salles de rédaction en matière de contenu, un soutien financier à la presse indépendante, le maintien du nombre actuel de quotidiens et un accès aux médias à des idées progressistes.

La FNC juge que les règles du marché ne peuvent pas seules définir les moyens de garantir les droits du public à l'information et plaide en faveur d'une loi de l'information qui fixe un seuil limite de concentration, qui met en place un fonds de soutien, financé par les grands médias, au bénéfice des médias indépendants ou communautaires, qui interdit la fermeture des médias acquis, qui restreint la possibilité de réduire le niveau de couverture de presse et qui protège le droit d'auteur.

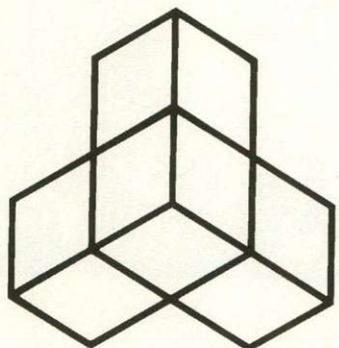
La commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias entend depuis le 13 février une trentaine d'interventions, provenant de l'industrie, d'organisations syndicales et communautaires et de spécialistes, jusqu'au 1^{er} mars prochain.

Les Fonds Bâtirente

Des performances exceptionnelles en 2001 !

Daniel Simard

Déjà reconnus pour la constance de leurs rendements, les Fonds Bâtirente ont réalisé des performances remarquables en 2000. Cela leur a d'ailleurs valu deux mentions dans le « Guide 2001 – Vos finances personnelles » de Michel Girard, journaliste au quotidien La Presse.



BÂTIRENTE

Dans l'édition du samedi 3 février, il citait le Fonds Bâtirente Obligations dans sa liste des meilleurs fonds d'obligations canadiennes, alors que dans l'édition suivante le réputé chroniqueur désignait le Fonds Bâtirente Actions canadiennes comme l'un des 13 meilleurs fonds d'actions canadiennes.

La réputation de Bâtirente dépasse même les frontières du Québec puisque ses fonds sont régulièrement l'objet de mentions dans les publications spécialisées canadiennes anglaises, dont une récemment dans la revue « All-Canadian Mutual Fund Guide », ce dont peu d'institutions financières québécoises peuvent se targuer.

Le tableau ci-contre fait état de l'historique de rendement de chacun des Fonds Bâtirente.

Réservés aux membres de la CSN

Initialement conçus pour l'investissement des actifs des régimes de retraite Bâtirente que plus de 300 syndicats affiliés à la CSN ont négocié depuis 1988, les Fonds Bâtirente sont non seulement accessibles aux membres de la CSN sur base volontaire, mais ils leurs sont réservés.

Il est possible d'y transférer des REER détenus auprès d'autres institutions financières, d'y cotiser par retraits préautorisés ou par retenues

sur le salaire lorsque son syndicat a négocié cet avantage avec l'employeur.

La dernière convention collective du secteur public permet justement à tout membre de la CSN œuvrant dans les réseaux de la santé et des services sociaux ou de l'éducation d'investir dans les Fonds Bâtirente par retenues sur le salaire et de profiter des ajustements d'impôt à la source pour le REER.

Contrôle démocratique

Contrairement aux institutions financières traditionnelles, les Fonds Bâtirente sont placés sous contrôle démocratique. Le Comité syndical national de retraite Bâtirente inc., formé de représentants élus par les délégués des participants ou nommés par le Comité exécutif de la CSN, assume cette responsabilité.

Le regroupement volontaire de nos épargnes collectives sous l'égide d'un organisme sans but lucratif permet de limiter au minimum le niveau des frais de gestion de nos fonds et ainsi de maximiser le rendement pour les épargnants. Les frais de gestion de 1,65 pour cent des Fonds Bâtirente sont parmi les plus faibles sur le marché.

Fonds Bâtirente	Date de création	Actif	RENDEMENTS ANNUALISÉS POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LE 31 DÉCEMBRE 2000 ¹							
			1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
			Rendement	Quartile	Rendement	Quartile	Rendement	Quartile	Rendement	Quartile
Actions canadiennes	January/92	10,2 M\$	21.4%	1er	12.0%	2e	16.1%	1er	10.5%	3e
Actions internationales	#####	1,5 M\$	-6.8%	2e	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Obligations	January/92	8,5 M\$	10.5%	1er	5.0%	1er	7.7%	1er	10.5%	1er
Diversifié prévoyant	January/92	104,0 M\$	8.2%	2e	7.7%	2e	9.8%	2e	10.3%	3e
Diversifié intrépide	#####	4,4 M\$	9.9%	2e	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Marché monétaire	January/92	2,5 M\$	4.8%	2e	4.2%	2e	3.7%	3e	5.1%	2e
Trésorerie ²	#####	1,4 M\$	7.0%	2e	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

¹ Les rendements passés ne sont pas garants des rendements à venir.

² Le Fonds Trésorerie n'est pas disponible pour les participants individuels. Il est réservé aux syndicats pour la gestion de leur patrimoine.

Résultat de la grève
de l'automne 2000

Hausse de 30 % des tarifs dans l'intermodal

Henri Goulet

La grève de 29 jours dans l'intermodal à Montréal a eu un effet immédiat sur les tarifs accordés à la cinquantaine de compagnies de transport qui opèrent dans l'intermodal. En effet, dès le 24 novembre, quatre jours après le retour au travail des camionneurs, M. Peter Raimondo, porte-parole d'une importante association de compagnies maritimes œuvrant dans le port de Montréal, annonçait une augmentation de 50 \$ par conteneur, une hausse d'environ 30 %, entrée en vigueur le 8 décembre 2000. Pour plusieurs, dont M. Paul Gillmore, vice-président en Amérique du Nord pour le transporteur maritime CAST, cette hausse serait directement attribuable à la grève des camionneurs.

En fait, la grève a bellement démasqué la perfidie des transporteurs qui empochent les bénéfices au détriment des routiers qui, eux, encaissent la hausse des dépenses et endurent des temps d'attente qui grugent inexorablement leurs revenus. Encore une fois, malgré l'impact positif de la grève sur les tarifs, les camionneurs n'ont pas bénéficié pleinement de cette hausse. Selon une étude effectuée par la CSN, les compagnies de transport ont refile, en moyenne, un bien maigre 19 % aux camionneurs sur le 30 pour cent accordé. De plus, les écarts entre les montants versés



Manifestation des camionneurs de l'intermodal devant les bureaux de la compagnie G.T. Express, le 23 octobre 2000.

aux camionneurs varient de façon exponentielle chez les compagnies de transport. Certaines, plus effrontées, sont même aller jusqu'à confisquer la surcharge pour le carburant alors que ce sont les camionneurs qui en assument le coût. Morale de cette histoire : les transporteurs ont profité des moyens de pression des camionneurs pour améliorer leur situation à leur détriment. C'est Napoléon I^{er} qui avait vu juste en affirmant que, dans les révolutions, il y a deux sortes de gens : ceux qui les font et ceux qui en profitent.

Forum sur le camionnage

Consensus de principe sur la hausse des coûts du carburant

Le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général créé par le ministre des Transports, Guy Chevrette, à la suite des blocus routiers du mois d'octobre 1999, vient d'accoucher d'un premier consensus stipulant que les augmentations des coûts du carburant diesel occasionnent des problèmes majeurs pour les camionneurs. En conférence de presse « restreinte », le président du Forum, M. Paul-Émile Thellend a annoncé, le 13 février, au nom des représentants de l'industrie, un accord de principe sur le fait « qu'il est essentiel que le propriétaire et



l'exploitant d'un camion bénéficient d'une compensation adéquate de la part de leurs clients. »

Toutefois, le consensus se limite à un simple énoncé du principe. Compte tenu de la variété et de la complexité des

situations, une formule unique ne serait pas souhaitable et mériterait, selon M. Thellend, une analyse plus approfondie. Le tout est donc renvoyé à un comité qui aura la responsabilité de réaliser un sondage auprès des routiers et des donneurs d'ouvrage dans le but de trouver la bonne formule de compensation à être versée.

Rappelons que le calcul de représentation des organisations syndicales au sein de ce forum est en cours. À cause du nombre important de camionneurs indépendants qui ont signé leur carte, la CSN estime qu'elle y sera majoritaire.

Lecture

Règlement à Val Saint-Côme

Dans une proportion de 69 pour cent, les syndiqué-es de la station de ski Val Saint-Côme, affiliés à la Fédération du commerce de la CSN, ont accepté une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans.

Il aura fallu une grève d'un peu plus de deux semaines pour que les quelque 65 employé-es de cette station obtiennent des augmentations totalisant 1,10 dollar, soit 60 cents la première année et 25 cents pour les deux années subséquentes, s'ajoutant à un salaire horaire moyen de huit dollars.

Les conditions de travail des employé-es à temps partiel sont également bonifiées, puisqu'ils pourront travailler plus d'heures par semaine pendant un

plus grand nombre de semaines par année, ce qui leur permettra d'accéder à de meilleures conditions salariales. Il suffira de travailler 80 heures lors d'une saison pour toucher la même augmentation que les permanents.

La nouvelle convention est rétroactive au 5 novembre 2000. Le syndicat souhaite que tant la direction de l'entreprise que les instances politiques locales comprennent que les employé-es de Val Saint-Côme sont déterminés à se faire respecter. « C'était la première fois en 11 ans que ces employés se tenaient debout face à leur employeur qui ne répondait que par la négative. Le message est clair : nous continuerons à agir fermement et en négociant. »

Assemblée générale de la Caisse CSN

Les membres de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec) sont conviés à l'assemblée générale annuelle de l'institution, le mercredi 28 février 2001 à compter de 18 h 30.

Cette assemblée se déroulera simultanément à Québec et à Montréal, au Centre Durocher (290, rue Carillon, Local 8, 1^{er} étage) dans la capitale, et à la Société de développement Angus (2600, rue William-Tremblay, rez-de-chaussée) dans la métropole. Les participants pourront prendre connaissance des résultats de la

dernière année, se prononcer sur deux nouveaux règlements et élire les dirigeants de la caisse à cinq postes du conseil d'administration et quatre postes du conseil de vérification et de déontologie. Prenez note que les avis de candidature, disponibles à la réception de la caisse, doivent être présentés avant le 23 février. Buffet offert sur place dès 17 h 30.

Les patrons devraient savoir

Les milieux de travail changent. Les études sur la question sont pléthore. Toutefois, le comportement des dirigeants d'entreprises, lui, est beaucoup moins documenté. C'est l'objet de cet ouvrage publié par Catherine Blondel et dans lequel elle tente « de remettre les entreprises et les rengaines managériales actuelles à leur place. » Rien de moins. Le style de l'auteure, parfois drolatique, est toujours dringlant.

Pour faire face aux nombreuses crises économiques qui ont déferlé en cascade depuis 1973, les entreprises, surtout depuis 1990, ont trouvé

le remède miracle : le changement. Et qui dit



changement dit « communication » pour faire passer le message. Sauf qu'il y a un bogue parce que la transparence est rarement au rendez-vous. Trop souvent, la seule rai-

son d'être de l'entreprise se résume aux profits des actionnaires, tout le reste n'étant que vulgaire littérature. Le problème de sens ne tarde pas à refaire surface. Comme le précise l'auteure, on ne peut faire avaler les « démons » de l'entreprise par une simple opération marketing, surtout lorsqu'elle est axée sur « la couleur de la cravate du dirigeant ou sur la race de son chien. » Le ton est donné. Bonne lecture.

Catherine Blondel, *Si les patrons savaient... Tout ce qui a changé sans eux*, Paris, Seuil, 2001, 212 pages. H.G.

Orica à la CSN

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'Orica (CSN) a déposé, le 2 février, une requête en accréditation syndicale au ministère du Travail pour représenter 350 salarié-es de l'usine d'Orica de Brownsburg (anciennement CIL). Les employé-es de cette usine des Laurentides fabriquent des explosifs. Alors que la Fédération de la métallurgie de la CSN négociera leur prochaine convention collective, ils auront l'appui de leur conseil central. Ils étaient membres de la section locale 13148 des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) depuis plus de 35 ans. M.C.

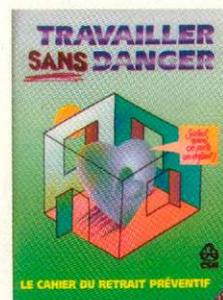


À vos livres

Le retrait préventif

Trois éditions et toujours d'actualité !

Ce n'est pas un hasard si le guide syndical sur le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite en est à sa troisième édition. Bien conçu, facile à consulter, agréable à feuilleter, contenant en prime, dans un cahier central, un guide d'enquête dans lequel la travailleuse peut noter toutes les informations à retenir à chaque



étape de sa grossesse ou de l'allaitement, il ne séjourne pas longtemps sur les tablettes. Au cours des années, il a conservé sa popularité, notamment dans les milieux de travail majoritairement constitués de femmes.

La CSN sur Internet

<http://www.csn.qc.ca>

Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre : 5 \$

Frais d'expédition : 3,50 \$

Sherbrooke

Une première convention collective au Roi du coq rôti

Le 3 février, les 43 employés de la rôtisserie Le roi du coq rôti de Sherbrooke se sont prononcés à 97,5 pour cent en faveur d'un premier contrat de travail qui viendra à échéance le 15 janvier 2004. Les gains majeurs du syndicat se situent au niveau salarial. Tous les employés à salaire horaire bénéficieront d'augmentations allant de 34 à 36 pour cent. Les rôtisseurs verront pour leur part leur semaine de travail réduite à 41 heures. Les travailleuses et travailleurs ont également obtenu un REER qui sera effectif dès juillet 2002. Les employés auront désormais un régime d'assurance collective et une salle de repos.

Ces gains sont majeurs, compte tenu que les conditions de travail n'étaient même pas conformes à la Loi des normes du travail avant la venue d'un syndicat. Huit employés qui ont plus de 20 ans de service pourront, pour la première fois, prendre cinq semaines de vacances cet été.

La recette révélée de McDo : le congédiement

Chez McDonald's, on sert toujours les mêmes recettes antisyndicales : le propriétaire du McDo de Rawdon, M. Guy Lemay, a congédié un jeune tra-

vention, l'unité d'accréditation devrait viser tous les employés travaillant à ses huit restaurants McDo situés à Rawdon, Berthierville, Joliette (3),



vailleuse qui milite activement à la syndicalisation des employés du restaurant, Guillaume Lépine-Thibodeau. De plus, le franchisé du McDo de Rawdon s'est adressé au Bureau du commissaire général du travail (BCGT) pour contester l'unité d'accréditation déposée par le syndicat CSN, le 9 janvier, en vue de représenter les salariés de son établissement de la 1^{ère} avenue à Rawdon. Selon sa pré-

Repentigny (2) et Le Gardeur. Rien de moins ! La CSN conteste le congédiement pour activités syndicales. Des plaintes en vertu des articles 15 et 59 du Code du travail ont été déposées à cet effet auprès du ministère du Travail. Les parties patronale et syndicale sont par ailleurs convoquées au Bureau du commissaire général du travail, les 10, 11 et 12 avril.

M.C.



Lock-out chez Textiles Du-Ré de Saint-Victor de Beauce

Les 160 salariés de l'usine de textile Du-Ré, de Saint-Victor de Beauce, sont en lock-out depuis le 26 janvier. En quête d'une première convention collective, le syndicat CSN, accrédité en janvier 2000, venait de clore son assemblée générale lorsque l'employeur décida d'arrêter la fabrication de fils utilisés dans la fabrication de meubles.

Les négociations durent depuis le mois de mai. L'employeur refuse de bonifier le régime de congés que le syndicat considère comme étant carrément en-dessous des normes québécoises du travail. Les travailleuses et travailleurs veulent également se protéger contre d'éventuelles mises à pied qui sont cycliques dans ce secteur. L'employeur pourrait en

effet être tenté de couper davantage dans cet établissement nouvellement syndiqué que dans celui de Saint-Éphrem, qu'il vient d'agrandir. Le salaire horaire moyen de ces salariés est de 10 dollars l'heure.

Les parties entamaient le processus de conciliation au moment où *Nouvelles CSN* entrait sous presse.

J-P.L.

Tournée FSSS: des raisons pour militer

Pourquoi militer, pourquoi s'impliquer en 2001 ? Telle est le thème des échanges qu'auront les membres de l'exécutif de la Fédération de la santé et des services sociaux – CSN avec les membres des syndicats affiliés au cours des prochains mois. Les régions de Lanaudière et l'Outaouais seront visitées en février et les rencontres dans les autres régions se poursuivront jusqu'en mai. La FSSS-CSN regroupe plus de 100 000 membres dans les secteurs de la santé, des services sociaux et des services à la petite enfance.

« Dans nos échanges avec les membres, nous allons rappeler que l'État québécois dispose de marges financières pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics de santé et de services sociaux. Il lui est aussi possible d'enlever de la pression sur les épaules du personnel du réseau en ajoutant des ressources là où c'est nécessaire », explique le président de la fédération, Louis Roy.

« Pourtant, il semble que l'on voudrait aller dans une direction contraire, quant on lit le rapport Clair. La commission

propose des réductions de services, le paiement de frais par les usagers, la généralisation de la sous-traitance, la diminution des droits du personnel syndiqué et diverses privatisations. Ces propositions de recul ne sont pas nouvelles. Dans le passé, nous avons su résister à ces projets et mettre de l'avant une toute autre vision du réseau. Si nous prenons le temps à nouveau de discuter des enjeux qui nous confrontent, nous saurons trouver les moyens de faire avancer nos propres solutions », ajoute Louis Roy.

C.S-G.

1. Choisissez la réponse adéquate

- Étant sans emploi, il voulait _____ à Vancouver.
a) faire application b) postuler un emploi
c) faire une demande d'emploi
- À ce _____ des pourparlers, l'employeur et le syndicat s'étaient entendus pour ne faire aucun commentaire.
a) stade b) stage
- J'ignorais que tous étaient _____ remplir ce formulaire
a) supposés b) supposés de c) censés
- Après la vente récente, il préfère _____ un autre club de hockey.
a) appuyer b) supporter c) autre réponse
- C'est le moyen le plus _____ contre l'absentéisme.
a) effectif b) efficace c) efficient

Réponse:

1. b ou c 2. a 3. c 4. a 5. b

2. Dans quelle (s) phrase (s) le mot opportunité est-il utilisé correctement ?

- Je suis heureux d'avoir l'opportunité de faire votre connaissance.
- Le Québec offre de grandes opportunités à qui sait s'y intégrer.
- Il faut saluer l'opportunité de cette mesure.

Réponse. g). On doit dire « avoir l'occasion de faire votre connaissance » et que le Québec offre de « grandes possibilités ». C'est donc un anglicisme au sens de « possibilité, occasion ». En français, ce mot a le sens de « caractère de ce qui est opportun », c'est-à-dire « qui arrive à propos ou qui se présente à un moment favorable ».

3. Dans quelle phrase le mot alternative est-il utilisé correctement ?

- La seule alternative qui leur restait était de quitter les lieux.
 - Deux alternatives s'offraient au syndicat : accepter les offres ou déclencher la grève.
- Réponse.** Aucune. Dans ces deux phrases, il faut parler de *possibilité*. C'est un anglicisme au sens de « possibilité, solution de remplacement ». En français, alternative signifie « situation où il n'y a que deux possibilités opposées, deux éventualités entre lesquelles il faut choisir ». Il faut dire: l'alternative est claire (et non pas deux alternatives) : perdre notre pari ou le gagner.

4. Trouvez le féminin de ces métiers, fonctions et autres...

Annonces, prédécesseur, arpenteur, charpentier, magistrat, pupitreur, sapeur, vainqueur, zingueur.
Réponse. Annonceuse ou annonceuse, prédécesseuse, arpenteuse, charpentière, magistrate, pupitreuse, sapeuse, vainqueur, zingueuse.

Robert Boucher

Bye-bye FISA bonjour CSN

Windsor, le 12 janvier dernier, réunion du Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Windsor. Les représentants de la Fédération indépendante des syndicats affiliés (aussi suave que progressiste-conservateur), à laquelle le syndicat adhère encore, sont dans la salle. L'assemblée générale va décider, à l'unanimité, de bouter dehors l'indépendante fédération. Les membres du syndicat en avaient lourd sur le cœur. La FISA offrait peu de service, manquait de colonne face à l'employeur et faisait preuve d'ignorance concernant des dossiers de première importance comme ceux des fusions et de l'équité salariale. Sitôt la FISA sortie, les 33 travailleu-

ses et travailleurs décident, encore à l'unanimité, de prendre une entente de service avec la CSN. Désormais desservis par la Fédération des employés de services publics et le Conseil central de l'Estrie, ils profiteront de services très certainement supérieurs.

Les caisses fusionnent, les travailleuses s'unissent

Afin de protéger leur sécurité d'emploi et pour améliorer leurs conditions de travail, les salariées de la Caisse populaire Desjardins de la MRC Rouyn-Noranda des comptoirs Destor et Mont-Brun ont choisi de se syndiquer à la CSN. Dans le contexte des fusions des institutions du mouvement Desjardins, les employées se regroup-

pent tout naturellement à la CSN, l'organisation la mieux en mesure de défendre leurs droits.

Des professionnels qui font poindre la lumière

Les 19 employés de l'Arc-en-ciel de Pont-Rouge et du centre de jour de Donnacona, qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale, ont joint les rangs de la CSN le 29 janvier dernier. Ce sont 19 professionnels de formations diverses qui interviennent pour favoriser la réadaptation psychosociale et la réinsertion socioprofessionnelle d'individus ayant vécu des situations de déstabilisation. Ils seront affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux et au Conseil central de Québec-Beauce-Appalaches. **R.D.**

« 25 ans à se tenir debout ! »

Les travailleuses et les travailleurs du CLSC Seigneurie de Beauharnois ont célébré l'anniversaire de leur syndicat CSN, le 9 février. C'est en décembre 1975 que la requête

en accréditation syndicale avait été déposée. Les employés se sont syndiqués pour amener l'État employeur à améliorer leurs conditions de travail. Dans l'esprit des

cinq fondateurs du syndicat, il n'était pas question d'adhérer à une autre centrale que la CSN, alors présidée par Marcel Pepin.

M.C.



Les beaux souvenirs

Les cinq fondateurs du Syndicat du CLSC Seigneurie de Beauharnois (CSN) se sont remémorés de beaux et bons souvenirs le 9 février, lors du 25^{ième} anniversaire du syndicat. Dans l'ordre habituel, Denis Bourque, Yvon Boucher, Marc Laviolette, Daniel Beaugard et Yvon Lebeau.

Des alternatives constructives et concrètes à la ZLÉA

Tout ce qu'on sait actuellement des négociations devant mener à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) c'est qu'elles se font selon les principes directeurs de l'ALÉNA, modifiés, limités ou bonifiés par les quelque 300 propositions émises par le Forum des gens d'affaires des Amériques. Le secret hermétique qui entoure ces discussions ne fait que renforcer la thèse selon laquelle aucune préoccupation d'ordre social ou environnemental n'y figure.

L'Alliance sociale continentale (ASC), qui regroupe une majorité de centrales syndicales et plusieurs organisations de l'hémisphère américain militant entre autres pour la promotion des droits humains et la protection de l'environnement, propose de son côté un accord entre les peuples des Amériques. Malgré de longs et complexes débats, l'accord *Des alternatives pour les Amériques* se tisse au vu et au su de tous. Le deuxième Sommet des peuples de Québec sera d'ailleurs l'occasion d'enrichir le document.

Il n'y est pas question de rejeter le libre-échange, pièce maîtresse de l'émancipation sociale des nations qui du reste est déjà solidement implanté dans les Amériques : seulement six États ne font partie d'aucun accord régional de libre-échange. Toutefois, l'ASC place en priorité les préoccupations citoyennes plutôt que les droits des investisseurs.

Libre-échange comprend les mots libre et échange

Les différences entre les deux discours sont majeures. Dans le coin droit, la ZLÉA serait basée sur un accord strictement économique fondamental auquel se rattacheront probablement des accords parallèles visant à assurer un filet de sécurité sociale et le développement durable. Le hic, c'est que devant le tribunal de règlement des différends, c'est l'accord directeur de la ZLÉA qui aura préséance. L'ALÉNA en a d'ailleurs livré des précédents éloquentes.

À gauche, l'accord en faveur duquel milite l'Alliance sociale continentale se

base sur la nécessaire solidarité entre les peuples argumentant en faveur d'une réglementation serrée quant à l'investissement étranger, la finance internationale, l'accès aux marchés etc. Les droits humains, environnementaux, du travail etc. sont partie intégrante de cet accord entre les peuples du continent. Le mécanisme de règlement des différends prévoit même qu'en cas de litige, les règles abordées dans le document doivent être interprétées comme visant en premier lieu la réduction de l'écart entre les nations sur le plan du développement. Un tel principe est à des années-lumière de l'hypothétique ZLÉA.

Pour consulter *Des alternatives pour les Amériques* :

<http://www.sommetdespeuples.org/fr/doc/alter.html>

Jean-Pierre Larche



Radical à abattre ?

L'Allemagne a le privilège d'avoir un ministre populaire : Joschka Fischer (Affaires étrangères). Bon orateur, allergique à la langue de bois, Fischer est près des Verts (écologistes); il a cependant un passé brandi comme un épouvantail par le magazine *Stern* qui exploite une photo de 1973 dans laquelle on reconnaît Fischer s'en prenant à un agent du nom de Marx. Les forces conservatrices veulent la tête de ce député qui a déjà comparé le « nettoyage ethnique » pratiqué en ex-Yougoslavie au phénomène qui conduisit à Auschwitz. Une constante chez Fischer fut, dans sa carrière, son aversion pour le totalitarisme et un fort attachement à l'Europe qu'il ne veut pas voir se transformer en club de riches insensibles au sort fait aux immigrants.

Un philosophe espagnol s'est porté récemment à la défense de ce radical allemand qui a été appelé à comparaître



au procès d'un terroriste que la justice recherchait depuis 25 ans. Cet écrivain en profite pour féliciter l'homologue espagnol de Fischer, Josep Piqué, lui aussi marqué dans sa jeunesse par le militantisme de gauche, d'avoir exprimé sa solidarité envers Fischer, objet d'une campagne qui frise la curée. Mais cet éloge est mi-amer, car le philosophe madrilène reproche entre les lignes à Piqué de ne pas étendre son indignation au fait que son gouvernement vient de décerner la Médaille du mérite civil à un tortionnaire franquiste, Melitón Manzanos, qui par ses excès fit beaucoup pour pousser les jeunes Basques à s'opposer au pouvoir castillan.

Relativité

Pour en finir avec la corruption, le président mexicain, Vicente Fox Quesada, a fait connaître récemment un plan d'attaque qui placerait son pays à l'abri des trafiquants et des magouilleurs en l'an 2025 ! On le lui souhaite ce pays propre et intègre, à lui et à ses successeurs.

À Manille, la présidente, Mme Macapagal Arroyo, a, quant à elle, l'ambition de venir à bout de la pauvreté extrême dans son pays dès 2010; l'espoir est ferme aux Philippines où, deux fois en 15 ans, a triomphé le « pouvoir du peuple » contre un Marcos honni et contre, cette fois-ci, un acteur qui semble avoir pris goût à jouer le rôle de partenaire de casinos clandestins.

Ce sont deux cas comme il y en a tant dans le monde où, parfois, le peuple rêve d'une atmosphère agréablement oxygénée, là où se concentrent les miasmes d'une malhonnêteté qui se croit indélogeable.

Clément Trudel

Fortes et déterminées à obtenir l'équité salariale

Les travailleuses québécoises sont déterminées à obtenir l'équité salariale et à faire appliquer la Loi sur l'équité salariale car elle constitue un outil important pour lutter contre la pauvreté des femmes. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, en 1997, le salaire moyen des femmes travaillant à temps plein représentait 72,5 pour cent des revenus annuels des hommes.

Dans le secteur privé, les employeurs ont jusqu'au 21 novembre 2001 pour remplir les obligations prévues à la Loi sur l'équité salariale, soit moins d'un an. Cela signifie clairement qu'à cette date, ils devront avoir identifié et corrigé les situations discriminatoires puis payé les premiers ajustements salariaux. Les travailleuses du secteur privé sont déterminées à faire respecter la loi.

Dans le secteur public, la CSN a obtenu une entente, le 17 décembre 1999, dans laquelle le gouvernement du Québec convient d'entreprendre des travaux en matière d'équité salariale. Les travailleuses du secteur public sont déterminées à faire respecter cette entente.

Plusieurs travailleuses et leur syndicat, qui considèrent que leurs droits ont été bafoués, demandent aux tribunaux de les rétablir. Il s'agit des travailleuses dont les employeurs prétendent avoir complété une démarche conforme avant l'adoption de la loi. Ces travailleuses sont déterminées à faire valoir leurs droits en matière d'équité salariale.

Plus que jamais

8
mars
2001

LA
VIOLENCE
C'EST
ASSEZ

fortes
et déterminées




CSN